

Lettre ouverte de Mme Françoise Bertrand, Présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec, sur le blocage des travaux du pipeline Saint-Laurent  
Le 19 août 2009  
475 mots (comptage MSWord)

---

### **La fable du grain de sable qui bloqua le pipeline...**

Si Jean de Lafontaine cherchait de l'inspiration pour écrire une autre de ses fables, il la trouverait certainement dans l'histoire du projet d'investissement de 300 millions \$ d'Ultramar au centre du Québec qui, toutes autorisations nécessaires obtenues, se voit bloquer par un petit groupe d'individus qui porte l'affaire devant la justice.

Ultramar est une entreprise qui fait travailler plus de 2700 Québécois, principalement dans les régions de Québec et de Montréal. Afin d'assurer sa croissance et la sécurité de l'approvisionnement des marchés qu'elle dessert, la compagnie doit procéder à la construction d'un pipeline allant de Lévis à Montréal-Est. En bon citoyen corporatif, Ultramar a consulté, informé, discuté et signé, de gré à gré, des ententes avec la grande majorité des propriétaires où passera le pipeline. Ultramar a également réussi avec succès le parcours du combattant des autorisations gouvernementales, allant de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, au BAPE en passant par la Commission de protection du territoire agricole et le Tribunal administratif du Québec, ainsi que la réglementation à adapter pour plusieurs des 8 MRC et 32 municipalités à être traversées. En soi, cela constitue un exploit!

Voilà maintenant qu'une seule requête, déposée par quelques irréductibles Gaulois qui ont juré que jamais tuyau ne passerait dans leur sous-sol et promettant même la Cour suprême à qui oserait s'opposer à leur volonté, risque de tout faire échouer.

Au nom de quel principe peut-on s'opposer à un tel développement économique respectueux de l'environnement – beaucoup plus que le transport fluvial et ferroviaire actuel – et créateur de richesse pour tous les Québécois? Au nom de quel principe peut-on, en pleine crise économique, s'opposer à la création de 2000 emplois et au versement de 125 millions \$ en salaires? Au nom de quel principe peut-on s'opposer à des millions versés en taxes municipales et scolaires et en impôt à nos gouvernements?

Dans toute société démocratique, l'unanimité est impossible. Ce qu'il faut rechercher, c'est le consensus le plus large possible, en tenant compte des intérêts de toutes les parties. Dans le projet du pipeline Saint-Laurent d'Ultramar, ce consensus a été atteint. Tout ce qu'on réussira à faire en retardant davantage la réalisation du projet, c'est de le mettre en péril.

Alors que le promoteur attend toujours de savoir où se loge le gouvernement du Québec dans ce dossier, une chose apparaît claire : Si les Québécois et nos gouvernements veulent investir les marchés internationaux et attirer ici des investissements qui créeront de la richesse, ils doivent en accepter les règles du jeu et comprendre qu'à l'ère des entreprises transnationales, la planète n'a jamais été aussi petite et compétitive. La célérité est de mise.

Sinon, Jean de La Fontaine aurait bien raison de conclure sa fable par la morale suivante : Les capitaux et les investissements voyagent encore plus vite que le pétrole dans les pipelines...